

▼ LA VALEUR À SUIVRE

↓ - 0,30 %

Gemalto accélère son développement

TIMIDE DÉBUT D'ANNÉE pour Gemalto. A la Bourse de Paris, le titre du spécialiste des cartes à puces a reculé lundi de 0,30 % à 31,75 euros, dans un marché nettement haussier. La société a annoncé avoir finalisé la cession de ses terminaux de paiement à l'américain VeriFone pour un montant non précisé. Gemalto et VeriFone ont également décidé de renforcer leur partenariat stratégique pour accélérer le développement des paiements par cartes à puces aux États-Unis. Gemalto va aussi pouvoir se renforcer dans le business « machine to machine », à savoir des systèmes de communication entre machines qui utilisent des réseaux sans fil.



chain, n'en affiche pas moins un bilan boursier positif en 2010 (+ 4,3 %). Si le début d'année a été difficile - avec le bogue des cartes bancaires en Allemagne-, Gemalto a su convaincre les investisseurs en annonçant le versement de son premier dividende (0,25 euro par action) au titre de l'exercice 2009, quatre ans après sa naissance issue de la fusion entre Axalto et Gemplus.

Depuis le 2 juin 2006, le titre Gemalto a progressé de plus de 35 %. En 2011, la société pourrait profiter d'une association avec Apple afin de développer des cartes SIM pour le géant à la pomme. Reste que la valorisation de la société paraît excessive. La valeur se paie 23 fois les bénéfices attendus pour 2011, contre 14 fois pour le marché. **BLANDINE HÉNAULT**

■ TASSEMENT DANS LA TÉLÉPHONIE

En juin dernier, le numéro un mondial des cartes à puces avait déjà racheté l'américain Cinterion pour 163 millions d'euros. Cette stratégie de diversification des activités doit permettre à Gemalto de compenser le tassement de ses revenus dans la téléphonie. En octobre, le groupe a fait état d'une progression de 25 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, à 500 millions d'euros, mais d'une légère contraction de l'activité traditionnelle de cartes SIM.

Le groupe, qui publiera ses résultats annuels le 10 mars pro-

▼ LE TWEET DU TRADER

« Après une année 2010 mitigée, les marchés financiers n'auront pas connu de réveil difficile après cette période de fêtes »



VINCENT GANNE,
ANALYSTE MARCHÉ CHEZ
IG MARKETS

▼ ANALYSE : LES « RECOS » DU JOUR

Valeur (Analyse)	Recommandation
Groupe Flo Gilbert Dupont	Le bureau d'études a sorti le titre de sa liste de valeurs favorites « small caps » alors que la reprise amorcée en 2009 a été, selon lui, intégrée par le marché. Il reste néanmoins acheteur sur la valeur compte tenu d'un potentiel d'appréciation de 28,6 %.
Lagardère CA Chevreux	L'intermédiaire a maintenu son opinion à « surperformance » et son objectif de cours de 35 euros sur le titre après l'annonce de négociation exclusive avec Hearst pour la vente de l'activité de presse magazine à l'international. Le bureau d'études souligne que le montant pourrait être significativement supérieur au consensus.
Zodiac Alpha Value	Le bureau d'analyses a relevé son objectif de cours de 53,8 euros à 55,4 euros tout en réitérant sa recommandation à « alléger » sur Zodiac. Il estime que le spectaculaire retour à la croissance du groupe est déjà bien évalué. Le titre a progressé d'environ 90 % en 2010.
GDF Suez Aurel BGC	L'intermédiaire préconise d'« acheter » le titre, avec un objectif de cours de 33 euros après les rumeurs selon lesquelles GDF Suez pourrait ouvrir le capital de sa branche exploration et production. Une cession d'environ 20 % du capital pourrait réduire l'endettement du groupe d'environ 1 milliard d'euros.

▼ Tout ce qui change pour vous en 2011

Demain :
la retraite

Les changements auxquels il faut accorder du crédit... ou pas

Taux de crédit immobilier au plus bas depuis 1945, réforme du crédit à la consommation, PTZ+, quelles conséquences pour votre portefeuille ?

PAR CHARLES FAUGERON

De la réforme du crédit à la consommation, à la nouvelle version du prêt à taux zéro, ou les taux de crédits immobiliers historiquement bas, toutes les conditions ont l'air réunies pour investir. Pourtant est-ce vraiment le moment ?

■ LES TAUX DE CRÉDIT IMMOBILIER REMONTENT

Après avoir atteint, cet automne, leur niveau le plus bas depuis 1945, les taux de crédits immobiliers sont à nouveau en hausse en France, pour la première fois depuis deux ans. En cause : le « bond » des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) passées de 2,5 % cet été à 3 % en décembre. Cette hausse trahit l'incertitude des États européens face à leur déficit public. Les banques la répercutent partiellement sur les taux qu'elles proposent à leurs clients. Dans la mesure où le crédit immobilier reste un produit d'appel pour les banques, et que les pouvoirs publics souhaitent accompagner la timide reprise de l'économie dans la zone euro, les taux ne devraient pourtant pas retrouver des sommets avant longtemps.

■ LE NOUVEAU PRÊT À TAUX ZÉRO

Ceux qui ont déjà contracté un emprunt pour acheter un bien immobilier ne sont pas concernés par le nouveau Prêt à Taux Zéro (ou PTZ+) car celui-ci n'est accessible qu'aux primo accédants. En supprimant les conditions de ressources (43.750 euros pour un couple vivant à Paris par exemple), le nouveau prêt à taux zéro ratisse plus large que sa précédente version. Il pourrait bénéficier à 380.000 foyers, contre 250.000 jusqu'ici. Tant mieux, puisque par ailleurs, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt disparaît avec ce nouveau dispositif. La durée de remboursement, elle, est calculée en fonction des revenus. Ainsi, les ménages les plus modestes pourront étaler le remboursement de leur prêt jusqu'à 30 ans. Au contraire, les plus aisés, nouveaux élus du dispositif, devront différer le remboursement de leurs autres emprunts puisqu'ils n'auront que 5 ans pour rembourser celui-ci.

■ CRÉDIT À LA CONSOMMATION

La réforme du Crédit à la consommation du 1^{er} Juillet 2010 vise à prévenir le surendettement des particuliers en imposant certaines contraintes aux organismes de crédit. Ainsi,

leurs publicités doivent désormais mentionner le coût total du crédit, et le Taux Effectif Global (TEG). Le délai de rétractation passe de 7 à 14 jours. Selon une directive européenne d'avril 2008, les emprunteurs pourront écoper de pénalités de remboursement anticipé sur un prêt personnel dès lors que le montant emprunté atteint 10.000 euros.

■ CRÉDIT RENOUELABLE

Les établissements de crédits renouvelables (Cetelem, Sofinco, etc) sont tenus de clôturer les comptes inactifs au bout de 2 ans (contre 3 aujourd'hui). Pour tout achat supérieur à 1.000 euros, ceux-ci doivent proposer un prêt amortissable, dont le taux est bien souvent moins élevé. Fini aussi les durées de remboursement longues pour les sommes inférieures à 3000 euros, qui en font oublier le poids de l'emprunt. Désormais, le délai de remboursement pour ces montants ne peut plus excéder 3 ans. Les cartes de crédits qui permettent d'effectuer ses achats aux Galeries Lafayette, à la Fnac par exemple proposent dès à présent le paiement comptant. L'ouverture d'un crédit ne se fait plus sans l'accord du client. Toutes ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} mai 2011.

▼ LA QUESTION PRATIQUE

En quoi consistent les assurances-vie à annuités variables ?

LES « VARIABLES ANNUITÉS » sont des contrats d'assurance-vie commercialisés surtout dans les pays anglo-saxons. Mais quelques compagnies d'assurances les proposent désormais en France. La vie du contrat se compose ainsi.

D'abord, la valorisation de l'épargne : l'intégralité des versements est réparti sur un ou plusieurs fonds jusqu'à une date déterminée dès le départ. Un taux de revenu garanti est alors accordé. Mieux vaut choisir une date qui correspond à l'âge de la retraite, et conserver le contrat au moins 8 ans (mais il est généralement possible de décaler l'échéance). Chaque année, le versement de départ sera revalorisé grâce à un cliquet qui permet de cristalliser les gains éventuels. Si les marchés financiers baissent, le contrat n'évolue pas sur l'année.

Ensuite vient la deuxième phase

: on procède à des retraits (appelés rachats) jusqu'à la consommation intégrale du capital. La rente que la compagnie d'assurance s'est engagée à verser prend alors le relais sur une base du taux communiquée à la souscription (entre 3 à 5 %). D'où une rente à vie calculée sur la base de la plus haute valeur atteinte par l'épargne initiale.

Latout n°1 de ce produit est donc de transférer à l'assureur le risque de vivre très longtemps ! En effet, lorsque vous procédez à des rachats sur une assurance-vie classique, vous risquez de consommer l'intégralité du capital et donc de ne plus rien avoir pour vos vieux jours. Quelques conseils avant de se lancer : ne

pas souscrire avant au moins l'âge de 45 ans, accorder une grande importance à la solidité de l'assureur, bien sélectionner ces fonds, multiplier les simulations possibles avec son conseiller car il existe des différences primordiales, même entre les trois principaux contrats proposés sur le marché par Allianz, Axa et La Mondiale.

L'intégralité des versements est réparti sur un ou plusieurs fonds.



PATRICK GANANSIA,
ASSOCIÉ-GÉRANT D'INITIATIVES FINANCIÈRES